

**CONTRAINTES AU COMMERCE ET A
L'INVESTISSEMENT EN AFRIQUE**

(PROJET)

COMMISSION ECONOMIQUE POUR L'AFRIQUE

(Septembre 1998)

(Le présent document a été préparé par Professeur Befekadu Degefe. Les points de vue qui y sont exprimés ne représentent pas nécessairement ceux de la Commission.)

I. Introduction

Par rapport à sa propre performance passée ou à celle des autres continents, la situation de l'Afrique s'est détériorée au cours des deux dernières décennies et elle est à la traîne par rapport au reste du monde qui progresse rapidement. Il y a 30 ans, les Africains avaient un niveau de vie plus élevé qu'aujourd'hui. Depuis 1980, le revenu par habitant du continent baisse au rythme annuel de 1 %. L'Afrique est le continent dont le pourcentage le plus élevé de la population vit dans la pauvreté absolue et constitue la seule région où la pauvreté devrait croître pendant une bonne partie du 21^{ème} siècle.

Au plan mondial, l'Afrique perd du terrain constamment. Avec 12 % de la population mondiale, elle ne représentait que 1 % du PIB mondial en 1994, contre 2 % en 1980. Sa part du commerce mondial a baissé, passant de 5% en 1980 à 1,3 % en 1996 (CNUCED 1995 et CEA 1998). L'Afrique a été le continent qui a le moins bénéficié de la progression considérable de l'investissement étranger direct. Bien que les flux d'IED annuels sur le continent soient passés de 2,9 milliards de dollars EU en 1990 à 5 milliards de dollars EU en 1996, sa part des flux totaux destinés aux pays en développement est passée de 11 % en 1990 à 6% en 1996 (CNUCED 1997).

Les causes de la marginalisation de l'Afrique sont imputables à un large éventail de facteurs exogènes et endogènes, bien que le paradigme dominant à l'heure actuelle l'impute uniquement aux grosses erreurs de politique nationale. Par exemple, une étude récente de Wang et Winters (1998), résumant une série d'études effectuées par la Banque mondiale sur la question souligne avec autorité que la marginalisation de l'Afrique est due uniquement à "une perte généralisée de compétitivité plutôt qu'à l'émergence d'un concurrent particulier ou d'un changement particulier de circonstances" et poursuit en affirmant que "ce sont les politiques commerciales des pays africains eux-mêmes et non celles de leurs partenaires commerciaux qu'il faut changer afin de promouvoir la croissance".

Malgré l'accent qui est mis sur la compétitivité comme panacée pour expliquer la marginalisation de l'Afrique, ni la littérature ni le cadre politique que l'on en tire ne précisent ce qui rend une économie compétitive. L'idée de rendre une économie compétitive a été limitée à un moment donné aux politiques commerciales qui "libéralisent" et "ouvrent" l'économie à la concurrence mondiale dans toute sa splendeur (Vinod et Associés 1991). Une définition donnée par la suite et plus large considère le cadre politique, social et économique comme le facteur déterminant de la compétitivité d'une nation (voir l'exemple du Forum économique mondial 1998 ; Brunetti et Weder 1997 ; Brunetti, Kisunko et Weder 1997). Par ailleurs, Krugman (1994) s'éloigne de l'idée de la compétitivité nationale en la plaçant entièrement au niveau de l'entreprise. Il affirme que ce ne sont pas les nations, mais plutôt les entreprises qui sont en concurrence les unes avec les autres sur le marché national et le marché mondial. Dans la pratique, ce concept plus large est devenu la source d'autorité des stratégies visant à rendre les économies plus compétitives.

a) De toute évidence, les pays africains ont entrepris des mesures concertées visant à réduire leurs taux tarifaires de façon notable. Par exemple, les tarifs sur les importations de produits primaires ont été réduits de 34% entre 1980 et 1995, passant de 24,4% à 16,1%. Les tarifs sur les biens manufacturés ont baissé de façon encore plus appréciable de 43%, passant de 33% en 1980 à 19% en 1995. D'une manière générale, le tarif moyen pondéré a baissé de 41% entre 1980 et 1995, passant de 30% à 18%.

b) Par rapport aux pays en développement, les tarifs africains de l'après-réforme ne semblent pas très éloignés de la norme. A titre d'exemple, les tarifs de l'Afrique étaient similaires à ceux des pays d'Amérique latine au début des années 90, qui étaient beaucoup plus élevés que ceux en vigueur en Asie de l'Est.

Compte tenu des réductions significatives des tarifs, il serait intéressant de voir comment les exportations de ces pays se sont comportées au cours de ces périodes.

Tableau 2 : Taux de croissance des exportations et des importations en Afrique, en Amérique latine et en Asie de l'Est, 1980-95

	<u>1980-84</u>		<u>1985-89</u>		<u>1990-95</u>	
	Exportatio ns	Importatio ns	Exportatio ns	Importatio ns	Exportatio ns	Importatio ns
Afrique	-7,4	-6,7	5,7	5,9	-1,0	3,0
ASS	-7,6	-9,8	6,8	5,9	-0,5	2,5
Amérique latine	-0,2	-8,4	7,8	6,1	9,1	12,4
Asie de l'Est	0,9	0,5	16,6	21,9	17,4	17,0

Source : Calculés à partir des données de la CNUCED, 1995

Il ressort clairement du Tableau 2 que pendant la première moitié des années 80, les exportations de l'Afrique ont baissé au rythme annuel moyen de 7%, augmentant de 6% au cours de la deuxième moitié des années 80 et baissant au début des années 90 de 1%. Le Tableau montre également que malgré les réformes importantes entreprises, les exportations de l'Afrique sont restées instables et à la baisse.

Cette évolution du commerce extérieur de l'Afrique témoigne de l'importance des facteurs non liés aux politiques commerciales dont les deux aspects les plus déterminants sont les conditions climatiques et les prix des produits de base (CEA 1998).

Bien que les conditions climatiques soient devenues plus irrégulières, les prix mondiaux des exportations de l'Afrique, dont pas moins de 80% sont représentés par les produits de base, souffrent d'une baisse séculaire, les études récentes (voir par exemple Rinehart et Wickham 1997) confirmant davantage la thèse de Prebisch-Singer.

III. Contraintes à l'investissement

Dans toute définition de la compétitivité, l'investissement constitue un volet important. Ainsi, par exemple, le "rapport sur la compétitivité en Afrique" (RCA) repose essentiellement sur les sondages d'opinions des hommes d'affaires sur les différents facteurs qui affectent leurs décisions d'investissement.

Le consensus général est que (Blakey 1992, Banque mondiale 1994, Brunetti et Weder 1997, Banque mondiale 1994, Brunetti et Weder 1997, Brunetti et al 1997), les décisions d'investissement sont sensibles non seulement aux politiques, mais également aux perceptions et aux attentes concernant la stabilité politique, la possibilité de prévoir les lois et les politiques et leur application et la paperasserie bureaucratique.

Ces considérations plus larges ont pris de l'importance, car selon ses avantages intrinsèques et par rapport aux autres régions, l'Afrique était perçue comme manquant d'un environnement propice à l'investissement, ce qui fait que les investisseurs (tant étrangers que nationaux) se sont abstenus d'y engager leurs ressources. Les lois et les contrats n'étaient pas appliqués, les biens privés n'étaient pas respectés, l'instabilité politique était aiguë, les retournements de situation politique monnaie courante, la paperasserie bureaucratique constituaient une entrave, augmentant le coût des transactions commerciales, tant l'infrastructure physique qu'humaine manquait pour soutenir un investissement dynamique. En conséquence, on a considéré que l'Afrique est sortie perdante de la concurrence mondiale visant à attirer les investisseurs nationaux et étrangers.

Dans un document récent, Brunetti et Weder (1997) ont étudié l'impact de l'incertitude institutionnelle sur l'investissement pour un échantillon de 60 pays (dont 12 étaient africains) au cours de la période 1974-1989. Quatre groupes d'indicateurs d'incertitudes ont été identifiés : l'instabilité gouvernementale, la violence politique, l'incertitude politique et l'incertitude liée à l'application. Au total, 24 sous-indicateurs d'incertitudes, pour lesquels l'information était disponible, ont été utilisés dans l'étude. Celle-ci a calculé 24 équations d'investissement (une pour chaque sous-indicateur) avec un ratio moyen investissement/PIB en tant que variable dépendante (dont la moyenne a été calculée au cours de la période 1974-1989). Les variables explicatives utilisées comprenaient le sous-indicateur de l'incertitude ainsi que le PIB par habitant initial aux prix de 1985, l'inscription dans les écoles secondaires en 1970, les ratios moyens consommation/PIB et échanges moyens/PIB.

Les auteurs ont étudié l'importance relative des différents indicateurs de l'incertitude institutionnelle pour le taux d'investissement en calculant l'impact de l'augmentation d'un écart type en termes de valeur de l'indicateur sur le taux d'investissement en utilisant les coefficients estimatifs. Les coefficients utilisés sont ceux qui ont été calculés dans la spécification qui détermine le PIB par habitant, le

capital humain, la consommation publique et le commerce international. Ces résultats sont présentés au Tableau 3 ci-dessous.

Tableau 3. Incertitude et investissement : Impact de l'augmentation d'un écart type de la variable de l'incertitude sur le taux d'investissement (points de pourcentage)

Sous indicateur de groupe	Définition	Moyenne	Ecart standard	Impact
Instabilité gouvernementale :				
a) Nombre de révolutions	Nombre moyen (1960-85)	0,14	0,18	-1,8
b) Nombre de coups		0,04	0,07	-1,1
Violence politique :				
a) Nbre d'exécutions politiques	Nbre moyen(1960-82)	2,01	7,01	-1,5
b) Nbre des pertes de guerre	Nbre moyen(1970-88)	0,0012	0,0048	-1,5
c) Changement violent	Degré de violence	7,77	1,89	-1,9
d) Terrorisme	Degré de menace	8,23	1,87	-1,3
Incertitude politique :				
a) Nbre de changements de la constitution	Nbre moyen de changement (1960-85)	0,10	0,11	-1,8
b) Volatilité de la distorsion de l'ER	Coefficient de variation de la distorsion du RE (1976-85)	0,14	0,08	-2,1
c) Volatilité de la prime du marché noir	Ecart standard du BMP(1960-87)	43,67	110,37	-1,6
Incertitude liée à l'application :				
a) Corruption	Degré* général (1982-95)	3,61	1,67	-2,7
b) Etat de droit	Etat de droit(1982-95)	7,12	1,56	-2,8

Source : Brunetti, A. et B. Weder, (1997) Incertitude liée à l'investissement et aux institutions : Etude comparative des différentes mesures d'incertitudes ; Note technique N° 4, SFI, Banque mondiale, Washington.

Guide international des risques par pays.

Tel qu'indiqué par les auteurs, les conclusions politiques fondées sur ce type d'analyse ne sont pas évidentes, compte tenu du caractère institutionnel des variables du fait qu'elles peuvent être manipulées sur le plan politique. Par ailleurs, il est reconnu également que les causes pourraient aller de l'investissement aux variables en question. La conclusion générale, cependant, est que "les gouvernements peuvent tirer des avantages de l'amélioration de la prévisibilité de l'application de la loi et d'une manière plus générale du respect de la règle du droit".

Institutions :

Compte tenu de ce qui précède, il serait peut-être intéressant de se pencher sur la situation des institutions africaines par rapport à celles des autres continents. Ceci est possible grâce aux informations fournies par Mauro (1995), fondées sur les documents du commerce international, où les indices de risques (allant de zéro à un, avec des valeurs élevées indiquant la disponibilité de bonnes institutions) sont calculés pour les différents pays. Les moyennes de la période pour chaque pays ont été calculées par Mauro sur la base desquelles on peut tester la qualité des institutions africaines au cours de la période 1980-83 par rapport à l'Asie qui est l'une des régions les plus compétitives du monde. Les résultats sont indiqués au Tableau 4 où les chiffres entre parenthèses sont les écarts types.

Tableau 4 : Qualité des institutions africaines

Indexe	Afrique	Asie	Valeur* Absolue
Efficacité du système judiciaire	5,18 (2,13)	6,79 (2,43)	2,61
Paperasserie	4,80 (1,92)	6,03 (2,36)	0,71
Corruption	5,16 (2,36)	6,81 (2,46)	0,73
Efficacité de la bureaucratie **	5,23 (1,63)	6,64 (2,32)	1,50
Stabilité politique	6,71 (1,37)	7,52 (1,45)	1,82

Source : Mauro (1995 : Appendice 3)

* Les valeurs critiques sont 1,71 pour le niveau de 5% et 2,49 pour le niveau d'importance de 10%.

** Indexe composite des trois premiers.

Il ressort du tableau ci-dessus des différences significatives entre les pays africains et les pays asiatiques au niveau de "l'efficacité du système judiciaire" et de la "paperasserie", les pays asiatiques ayant de meilleures institutions. En ce qui concerne la corruption, dans les années 80, il n'existait aucune différence significative entre ces deux régions.

Tableau 5 : Indices du niveau de développement : l'Afrique par rapport au monde

Indexe	Afrique	Monde	Valeur* Absolue
Efficacité du système judiciaire	5,18 (2,13)	6,97 (2,36)	3,83
Paperasserie	4,80 (1,92)	6,03 (2,33)	2,67
Corruption	5,16 (2,36)	6,81 (2,54)	3,40
Efficacité de la bureaucratie **	5,23 (1,63)	6,64 (2,18)	3,18
Stabilité politique	6,71 (1,37)	7,52 (1,39)	2,27

Source : Mauro (1995 : Appendice 3)

- * Les valeurs critiques sont 1,71 pour 5% et 2,49 pour le niveau d'importance de 10 %.
- ** Indice composite des trois premiers.

Tel qu'il ressort clairement du tableau, l'Afrique connaît un manque notoire d'institutions étatiques par rapport à la situation moyenne dans le reste du monde qui est estimé à un niveau d'importance de 5 %. Cependant, avec un niveau d'importance de 1 %, la situation en Afrique est très différente en ce qui concerne la "stabilité politique".

L'importance de ce débat réside dans le fait que tant les investisseurs nationaux qu'étrangers ont tendance à éviter d'engager leurs ressources dans des situations qui sont instables sur le plan politique, où les renversements de politiques abondent, où le bien privé n'est pas respecté, où l'application de la loi laisse à désirer, et où la bureaucratie est inefficace.

Bien que l'Afrique ait déployé beaucoup d'efforts pour corriger ses lacunes, elle doit faire davantage si elle veut attirer les investisseurs nationaux et plus particulièrement étrangers.

IV. Autres explications de la marginalisation de l'Afrique

La réforme des politiques commerciales et les efforts visant à rendre les pays africains plus compétitifs et plus attractifs sur le plan de l'investissement constituent, sans aucun doute, une contribution importante à la revitalisation de leurs économies ainsi que pour inverser la tendance à la marginalisation. Bien que ces réformes soient essentielles, elles doivent être complétées par d'autres mesures afin d'en tirer le meilleur parti.

Les contraintes aux économies africaines découlant des politiques, par exemple, ont montré que la réponse de l'offre, et mieux, des exportations n'a pas été aussi élevée qu'on l'espérait. Les contraintes réelles seraient les facteurs exogènes sur lesquels les décideurs africains n'ont aucun contrôle. De même, la structure institutionnelle des pays africains, mesurée par rapport à l'indice de l'efficacité bureaucratique montre qu'il n'existe pas de différences significatives par rapport au reste du monde, l'écart le plus important étant la stabilité politique en tant que contrainte à l'investissement qui constitue, sans aucun doute, un facteur important.

Prises ensemble, ces conclusions montrent que la compétitivité de l'Afrique tant en ce qui concerne le commerce que l'investissement est influencée par d'autres facteurs qui ne se prêtent pas aux réformes de politiques commerciales et socio-politiques. Ainsi, il serait intéressant de regarder au-delà du paysage politique afin d'identifier d'autres facteurs qui déterminent la performance commerciale de l'Afrique.

Bref, quelques facteurs qui affectent la performance commerciale de l'Afrique sont la faiblesse de la croissance, les contraintes physiques et d'infrastructures et les facteurs externes.

a) Faiblesse de la croissance

Une caractéristique bien connue et persistante des pays africains, depuis les années 80, a été la mauvaise performance de leurs économies qui sont caractérisées, à l'heure actuelle, par une tragédie (Easterly et Levine 1997). La croissance du PIB a baissé, passant d'une moyenne annuelle de 4,1 % au cours de la décennie des années 70 à 1,5 % au cours des années 80, tombant à 0,4 % au cours de la première moitié des années 90. Sur une base par habitant, le revenu a baissé, passant d'un taux de croissance annuel moyen de 1,3 % dans les années 70 à -1,4 % dans les années 80 et à -2,4 % au cours de la première moitié des années 90.

Une telle mauvaise performance de la croissance a eu un certain nombre de conséquences. La première a été les épisodes d'instabilité macroéconomique, en particulier les régimes d'inflation élevée et d'attentes inflationnistes. Deuxièmement, face à la baisse des revenus et à l'inflation, l'épargne a baissé rapidement. Le troisième impact a été la baisse de l'investissement provoquée par ces facteurs et d'autres.

Outre la mauvaise croissance, les exportations de l'Afrique ont baissé suite à la trop grande prédominance des produits de base dont les prix ont connu une tendance à la baisse.

L'impact de ces phénomènes sur la compétitivité des pays africains est évident. La faiblesse de la croissance a été souvent synonyme de ralentissement et d'évolution irrégulière du volume des exportations qui, associée à la baisse des cours mondiaux, a réduit les recettes d'exportations, limitant ainsi l'investissement et la capacité d'utilisation.

b) Contraintes physiques et d'infrastructures.

Sacks(1998) souligne que les échanges de l'Afrique ont non seulement été freinés par l'inadéquation des politiques, mais également par la géographie physique du continent. Il souligne le fait que la majorité de la population africaine vit dans l'hinterland et non sur la côte et que cela ne favorise pas le développement des échanges, en particulier dans le contexte de précarité des infrastructures et de la technologie qui caractérise le continent. Cette situation est aggravée par le " facteur tropical " qui signifie que les pays situés sous les tropiques (90% des pays d'Afrique subsaharienne) souffrent d'un certain nombre de maladies tropicales qui ont été éradiquées dans d'autres régions du monde. C'est notamment le cas du paludisme qui, selon Sacks, a été " confiné aux tropiques ". La mauvaise santé dans ces pays qui sont également fortement tributaires des technologies à haute intensité de main-d'œuvre a eu un impact négatif évident sur la production et, partant sur le commerce.

Le facteur de la géographie physique doit être compris non seulement en fonction de la situation des différents pays pris individuellement, mais également en ce qui concerne l'interaction des pays avec leurs voisins. Sacks (1997) souligne que "les différents pays africains pris individuellement ne sont pas freinés dans leur développement uniquement par leurs propres politiques, mais également par les politiques de leurs voisins". "L'effet du voisin" (Easterly et Levine, 1997) constitue un facteur important qui explique la performance commerciale d'un certain nombre de pays africains, en particulier les pays enclavés qui sont fortement tributaires des infrastructures politiques et économiques de leurs voisins. En d'autres termes, les pays voisins s'imposent les uns aux autres les conséquences de leurs mauvaises politiques. Par exemple, beaucoup de pays africains doivent faire face à la fois individuellement et en tant que groupe, à des coûts élevés sous forme de frais de transport vers l'intérieur du pays et des installations portuaires dues au mauvais entretien soit de leurs propres infrastructures soit à la rationalisation de leurs systèmes de gestion ou de ceux de leurs voisins. Pour aggraver le problème, l'incertitude liée à la précarité des infrastructures requiert que les entreprises africaines accumulent des stocks importants, ce qui augmente les coûts de production et réduit la compétitivité de leurs produits.

c) Facteurs externes

Un certain nombre de facteurs externes qui ont un impact négatif sont examinés brièvement. Il s'agit de la protection commerciale dans les pays industriels, des chocs extérieurs de l'aide et des préférences accordées aux pays africains.

Bien que les pays industriels aient réduit leurs tarifs à des niveaux aussi bas que 3,9 % suite aux Négociations commerciales multilatérales du Cycle d'Uruguay, l'entrée d'un certain nombre de produits d'importance particulière pour les pays africains demeure limitée. C'est le cas pour les textiles et l'habillement, les produits de la pêche, quelques produits agricoles et de l'élevage. La forme de protection est passée des tarifs aux barrières non tarifaires. Pour l'année 1992, par exemple, les niveaux moyens suivants ont été enregistrés en ce qui concerne les BNT auxquels étaient confrontées quelques catégories de produits intéressant les pays africains : habillement : 69 % ; textiles : 43 % ; huiles oléagineuses et noix : 42 % ; nourriture et animaux vivants : 37 % ; et chaussures : 22 %.

De nos jours, les considérations environnementales et des droits de l'homme ont ajouté une nouvelle dimension à la protection commerciale des pays développés. L'insistance des nations industrielles pour ajouter au cadre multilatéral de l'OMC des accords sur les normes environnementales et la main-d'œuvre montre comment ces pays s'en remettent davantage aux BNT pour protéger leurs marchés nationaux. Des produits tels les produits de la pêche, de l'élevage, le cuir et les autres objets de l'artisanat des pays africains éprouvent, à l'heure actuelle, des difficultés à pénétrer sur ces marchés. D'autres BNT imposés par les pays industriels comprennent les mécanismes de commercialisation ordonnés, les restrictions volontaires à l'exportation, les régimes de prix minima, les restrictions qualitatives, l'évaluation douanière arbitraire, les taxes fiscales aux frontières, les contrôles documentaires, les formalités consulaires, les exigences liées à la commercialisation et à l'étiquetage, les règlements sanitaires, les normes de sûreté strictes relatives au consommateur et les exigences en matière de test et de conditionnement.

A cet égard, l'interdiction récente imposée par l'Union européenne aux importations de poissons d'Afrique de l'Est a été perçue par les exportateurs dans des pays tels que l'Ouganda, la Tanzanie et le Kenya comme une façon de protéger le marché européen des concurrents de cette région.

La deuxième catégorie de facteurs externes concerne l'impact des chocs extérieurs. Dans cette catégorie, le choc des termes de l'échange (TE) constitue l'un des chocs extérieurs les plus étudiés pour les économies africaines. Les termes de l'échange constituent un indicateur important de la performance commerciale, car ils mesurent les avantages qu'un pays donné tire des échanges. Comme Easterly (1995) l'explique, la croissance des pays en développement a été volatile en raison des chocs liés aux termes de l'échange, tant positifs que négatifs. En utilisant la technique de décomposition de la variance, il a été démontré que les termes de l'échange constituent le deuxième facteur le plus important qui détermine les fluctuations de la production nationale après les facteurs de l'offre intérieure. De même, les résultats de la technique de la réponse aux impulsions fondée sur une période de 14 ans confirment qu'en Afrique, les chocs négatifs des termes de l'échange ont en général eu des conséquences à long terme sur la contraction de la production.

En Afrique, l'impact des chocs des termes de l'échange s'est manifesté de deux manières. La manifestation la plus évidente a été la perte de recettes pour la plupart des pays depuis la fin des années 70 en raison de la détérioration des termes de l'échange. De 1900 à 1986, les échanges des produits primaires et des produits manufacturés ont baissé en moyenne de 0,6 % par an (Ardeni et Wright, 1900). Ceci a eu une incidence négative sur les pays africains qui dépendaient essentiellement des exportations de produits de base. Dans une étude qui analyse les causes des fluctuations macroéconomiques en Afrique subsaharienne, Hoffmaister et al (1997) estiment que les termes de l'échange en Afrique ont baissé en moyenne de 1,6 % par an au cours de la période 1971-1993. De même, comme le montrent les données de la Banque mondiale (1998 a), la période couvrant la deuxième moitié des années 80 et le début des années 90 a été caractérisée également par les termes défavorables de l'échange des économies africaines. Plus récemment, entre 1990 et 1996, l'évolution annuelle moyenne du pourcentage des termes de l'échange de l'Afrique était soit égale à zéro soit négative pour plus des trois quarts des pays africains. En conséquence, les pays du continent doivent exporter maintenant deux ou trois fois plus que dans les années 70 pour obtenir les mêmes recettes. La détérioration des termes de l'échange a conduit à des contrôles plus stricts des échanges, à la surévaluation des monnaies et au déficit budgétaire important freinant la promotion du secteur d'exportations.

La deuxième manière dont les termes de l'échange influent sur les économies africaines concerne l'impact des distorsions sur l'économie. Beaucoup de pays africains ont enregistré des chocs des termes de l'échange positifs, mais temporaires, en particulier suite au boom des produits de base des années 70. Cependant, ces pays n'ont pas su gérer sagement les ressources qu'ils en ont tirées. Suite à l'impact de ces chocs temporaires des termes de l'échange sur les revenus et à la mauvaise gestion, le taux de change réel s'est apprécié dans ces pays, freinant le secteur des exportations et, partant la croissance économique.